

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-879

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	1 000
Préparation et emploi des forces	1 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	1 000	1 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 euros du programme 144 – Environnement et prospective de la politique de défense de l'action 08 – Relations internationales et diplomatie de défense vers le programme 178 – Préparation et emploi des forces de l'action 01 – Planification des moyens et conduite des opérations

Amendement d'appel.

Nous avons fait le choix d'être une armée de pointe - et c'est une bonne chose - capable d'intervenir partout.

Cependant, à l'heure où les conflits s'inscrivent dans de nouveaux paradigmes et où notre armée est "échantillonnaire", se pose la question de notre autonomie et de notre capacité à faire face à nos anciens et nouveaux ennemis.

Quelle est la stratégie du Gouvernement sur ce sujet ?